

Déclaration de Neila HAMADACHE et Alain FOURNIER au Conseil Municipal du
18/09/07

Monsieur le Maire,

Nous avons bien compris le beau scénario que vous nous proposez. Une gentille municipalité qui entend défendre au mieux l'intérêt de ses habitants vient de découvrir le scandale des tarifs du chauffage urbain et va exiger de la méchante entreprise qui ne vise que des profits honteux sur le dos des dits habitants le remboursement des sommes injustifiées perçues, cela au moyen d'un cabinet d'avocats ami.

Tout cela serait idyllique si la réalité n'était pas fort différente. En effet, vous êtes au courant de ce scandale au moins depuis 2004, date du rapport de l'audit du groupement Finance Consult qui pointait clairement les tarifs trop élevés.

En voici quelques extraits :

- Le réseau de chaleur est l'un des plus cher de l'échantillon. Il se situe à la 74^e position sur les 78 réseaux de l'enquête... Le tarif de vente de la chaleur sur le réseau de Clichy serait alors supérieur de 47% à la moyenne de l'échantillon.

- Le prix du MWh est à 58,12 Euros, soit un coût du MWh supérieur de 108% par rapport au prix constaté avec fourniture de chaleur au LEM (réseau de Levallois) qui est vendu 23 Euros le MWh... Une partie des ventes de chaleur (34%) est à destination d'ELYO pour les besoins du réseau de Levallois (le LEM)... Le mode de tarification actuellement appliqué contribue à faire porter aux usagers du réseau une grande partie des charges qui incombent au LEM.

En clair, les usagers clichois payent pour les Levalloisiens, et cela vous le savez depuis plus de trois ans. D'après Monsieur PILLE, l'expert qui vient de rendre son rapport d'audit, ELYO devrait 20 millions d'Euros à la collectivité.

Votre délibération propose de mandater un cabinet d'avocats pour que "la ville demande la restitution des sommes payées indûment au concessionnaire." Mais il y a pas pour le moment de contentieux avec ELYO qui n'a pas pu répondre par la négative à une demande que la ville ne lui a pas posée. Alors, pourquoi mandater ce cabinet d'avocats ? Donnons plutôt à Monsieur PILLE, l'expert qui a déjà mené ce type de négociation, la mission de discuter avec ELYO en vue d'obtenir la restitution des sommes trop perçues.

Vous parlez de la défense des intérêts de la commune, mais dans cette histoire, la responsabilité est d'abord du côté de la ville et les victimes, ce sont les habitants qui payent le chauffage urbain.

Nous avons plutôt l'impression que la fonction de cette délibération est d'enterrer l'affaire. Aussi, nous pensons que, pour que toute la lumière soit faite, il faut que les habitants déposent une plainte et se portent partie civile. Nous, élus verts, les soutiendrons dans cette démarche.